

République Française
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du lundi 29 septembre 2025 à 20030

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-neuf septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 22 septembre 2025

Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Excusés : 2

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, SOEUR Sonia, JURY Jean-Louis, JUNIER Jérémie, LAHAYE MERLE Nathalie, DESBROSSES Julien, REY Nicolas, DURET-BIDELET Nathalie, LACROIX Jean-François, TORRENT Aude, TISSIER Carine
Conseillères excusées : SOTTY Céline, ROBERT Emilie

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.

Sonia SOEUR est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE : NEANT

RAPPORT CLECT : Délibération 01

Le conseil, valide, à l'unanimité le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCEALS suite au transfert de la compétence Transport Scolaire des communes concernées. Le conseil communautaire a validé la méthode de droit commun et la période de référence 2022-2023-2024 dans le calcul des charges transférées avec prise en charge à hauteur de 50% par la CCEALS.

FINANCES COMMUNALES : délibérations 02-03-04

Le conseil valide, à l'unanimité, la modification du budget communal 2025 sur la section investissement en dépenses et recettes suite à la notification d'une subvention de la CCEALS et à l'encaissement d'une caution pour un montant total de 3 490 €.

Le conseil, valide, à l'unanimité, la modification du budget assainissement 2025 sur la section investissement en dépenses et recettes suite à la notification de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux usées pour un montant de 21 339 €.

Le conseil, valide, à l'unanimité, l'état d'admission en non-valeur transmis par Mme la comptable du SGC du Charolais Brionnais sur le budget assainissement de l'exercice 2025 pour un montant total de 407.79 €.

EXONERATION CFE COMMUNES FFR+ : délibération 05

Suite à la réforme visant à transformer et fusionner les anciennes zones de revitalisation rurale (ZRR) et zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR) dans un nouveau zonage « France Ruralités revitalisation » (FRR), les nouvelles zones sont entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2024 dont deux niveaux : FRR socle et FFR plus permettant de renforcer le soutien aux territoires ruraux les plus vulnérables par le biais d'exonérations fiscales élargies en faveur des entreprises. Le conseil décide, à l'unanimité, l'exonération de la CFE (cotisation foncière d'entreprise) les entreprises concernées.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2024 : délibération 05

Le conseil, adopte, à l'unanimité, le RPQS Assainissement de l'exercice 2024 conformément à la législation en vigueur.

PERSONNEL COMMUNAL : délibération 07

Le conseil, décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif au secrétariat de mairie.

Le conseil est informé du recrutement d'un adjoint technique à compter du 1^{er} octobre à raison de 15 heures par semaine via le service des emplois temporaires au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire.

RECENSEMENT POPULATION : délibération 08

Le conseil, autorise, à l'unanimité, le maire à nommer un coordonnateur communal (et un suppléant) et le recrutement de 2 agents recenseurs pour effectuer les opérations du recensement de la population qui interviendra du 15 janvier 2026 au 14 février 2006 sur le territoire communal.

SUBVENTION NUMERIQUE 71 :

Le conseil municipal, lors de sa séance du 28 juillet dernier, avait validé le dépôt d'un dossier afin de bénéficier de la subvention départementale Numérique 71 pour palier l'absence de connexion internet au restaurant scolaire et l'échec des dispositifs de sonnette entre le portail et les classes de l'école. Les travaux consistent en l'installation d'une part, d'une ligne numérique au restaurant scolaire et d'autre part, un visiophone entre le portail et les classes. Après analyse, les services du Département ont informé que ces derniers ne sont pas éligibles.

Cependant, ces équipements s'avérant nécessaires pour la gestion du restaurant scolaire et pour la sécurisation de l'accès à l'école, le conseil souhaite les engager conformément au devis de la Sarl Journet Rey Energies Nouvelles pour un montant de 3 162 € HT.

9 – BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal engage une réflexion sur l'occupation des bâtiments communaux (« Maison du Docteur » et logement 13 place de la Mairie) suite aux annonces ci-dessous faites par Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de l'annonce qui lui a été faite de la cessation prochaine d'activité de la boulangerie (située dans un bâtiment privé).

Cette fermeture suscite une attention particulière quant au maintien d'un service de proximité aux habitants. Le conseil étudiera la faisabilité d'un dépôt de pain dans un local communal en prenant en compte l'avenir du commerce existant et en concertation avec les acteurs concernés.

De plus, le Maire informe le conseil municipal qu'un médecin pourrait intervenir dans la commune une journée par semaine, dans le cadre d'une action portée par le Département visant à lutter contre la désertification médicale. Le conseil prend acte de cette annonce et va étudier les possibilités d'accueil dans un bâtiment communal, en veillant à ce que les conditions d'exercices soient adaptées à la pratique médicale.

Ces enjeux feront l'objet d'analyses techniques et financières.

Le conseil municipal valide également l'étude la rénovation d'un second logement situé au 9 place de la Mairie, dans la continuité de celui loué au 1^{er} août, et ayant fait l'objet d'une forte demande locative.

DECLASSEMENT ET ALIENATION DES CHEMINS RURAUX DES MARECHAUX A BEAUCHAMP ET AU CROT : délibérations 09 - 10

L'enquête a eu lieu pour une durée de 15 jours, tous les protagonistes ont été reçus.

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la conclusion rédigée par le Commissaire enquêteur ; ce dernier mentionne ne pas s'opposer à ce déclassement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le déclassement du chemin des Maréchaux jusqu'à Beauchamp.

Concernant le chemin du Crot, Monsieur Le Maire sort de la salle de réunion et ne participe pas au vote levant ainsi le conflit d'intérêt. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le déclassement du chemin du Crot.

CLEA (contrat local d'éducation artistique) : délibération 11

Suite à une présentation faite par Christian BONNEROT, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au contrat local d'éducation artistique. Ce dernier permettra aux écoles de bénéficier d'intervenants (théâtre, danse, musique) et de renforcer l'accès à la culture.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Bornes incendies :

15 bornes incendies sont réparties sur la commune. Une inspection de ces bornes a été effectuée par deux membres du conseil, Christian BONNEROT et Jean-Louis JURY. Trois bornes s'avèrent être vétustes et feront l'objet d'un remplacement.

Colombarium

Le conseil municipal étudie l'achat d'un nouveau colombarium ou la possibilité de rajouter des cases sur les équipements existants.

L'installation d'un jardin du souvenir est également à l'étude.

Des devis seront présentés lors d'une prochaine séance.

Bulletin Municipal

Sonia SŒUR présente un devis de FB CREA pour l'édition du bulletin 2025 pour un montant de 964 € HT.

Bibliothèque Municipale

Sonia SŒUR informe le conseil qu'il y aura lieu de signer le renouvellement de la convention avec la Banque Départementale de Prêt pour poursuivre le partenariat. Un rendez-vous est prévu le 24 octobre prochain. Les nouvelles modalités seront présentées lors du prochain conseil.

Fleurissement et aménagement Centre-Bourg

Un devis pour l'empierrement du pied des 6 arbres du Centre-Bourg a été demandé.

Sonia SŒUR propose l'aménagement d'un parterre le long du mur du « Vieux-Château » par des traverses de chemin de fer dans le même style que celui installé au printemps 2025 sur le côté « porte du Vieux-Château ».

Repas des Aînés

La date du repas est fixée au mercredi 26/11/25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le 9 décembre 2025.

Le Maire,
Claude LEDEY



La Secrétaire de séance,
Sonia SOEUR



